# L'écho des Gorges

N° 28

Bulletin d'informations municipales de Cognin les Gorges

# **Editorial**

Janvier est l'occasion de vous présenter les vœux du conseil municipal et les miens.

- Des vœux de santé, cela conditionne beaucoup de choses
- Des vœux de réussite et d'épanouissement dans votre travail et dans la vie de tous les jours
- Des vœux de bonheur pour vous et votre famille.

D'une manière générale, j'aimerai par dessus tout que notre société retrouve le bon sens, que notre économie aveugle, qui nourrit sa propre croissance de spéculations sans scrupule, change de cap, car c'est toujours les plus faibles qui trinquent.

J'ai peut être la naïveté de croire à l'éducation, au respect et au sens du bien commun et de dénoncer la loi du plus fort et les nombreuses injustices, mais j'aimerai tant voir un monde de paix et de tolérance, où tout un chacun mange à sa faim.

2009, a été une année noire pour Cognin :

- ne avril Nathalie Cret, nous quittait après une longue et courageuse lutte contre la maladie
- en Septembre c'était Jacques Boucher qui disparaissait tragiquement
- tet en Octobre Christophe Michallet plongeait la population dans l'effroi, victime d'un terrible accident du travail.

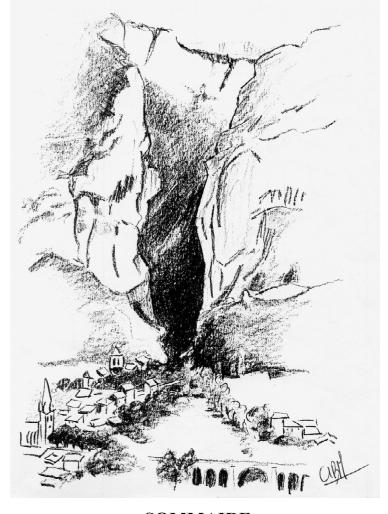
A ces décès s'ajoutent ceux de 6 personnes, dont ceux de Denise Cartier notre doyenne, et Renée Boucher, qui est partie aussi discrètement, que son époux Louis notre ancien Maire.

En contrepartie, je n'ai pas le souvenir d'avoir vu autant de naissances. Nous en dénombrons 14, preuve que notre village est en pleine vitalité, avec 5 mariages célébrés.

C'est aussi l'occasion de remercier les membres du Conseil Municipal pour leur travail et leur état d'esprit, toutes les personnes qui œuvrent pour la collectivité : secrétaire, employés communaux, personnel rattaché aux écoles, toute l'équipe de la bibliothèque, et les instituteurs avec qui vous avons des rapports privilégiés, car pour moi travailler dans des bonnes conditions n'a pas de prix.

Albert Glénat, Maire de Cognin les Gorges





# **SOMMAIRE**

Bibliothèque du Nan
Aide au BAFA. Elan de solidarité. Etat civil



# COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 02/11/2009

## 1/ Station d'Epuration (STEP)

M. le Maire fait le compte rendu de la réunion qui s'est déroulée en Préfecture en présence du Secrétaire Général, de la MISE, de RTM, de la DDE (Service des Risques) et des représentants de la commune.

Après des discussions fructueuses, tous les services donnent leur accord pour une implantation sur le site prévu, avec un recul de 10 mètres, comme le préconisait l'étude de RTM.

Pour éviter la diminution de la capacité de la STEP, le 2ème bassin sera implanté au dessus du 1er en étant alimenté par une pompe de relevage.

## 2/ Travaux de voirie

Le programme de chemins 2009 (voirie de Montchardon), d'un coût de 12 571,53 € HT, est terminé, ainsi que le remodelage de la voirie du hameau de Nalletière, pour une somme de 29 072 € HT.

#### 3/ Travaux Maison Carral

Le percement de 2 ouvertures par l'entreprise MCM est terminé, reste les finitions et la division du rez-de-chaussée entre la commune et les 2 locataires.

## 4/ Tarification Eau/Assainissement

Après discussion, une majorité du Conseil Municipal se prononce pour reconduire le tarif de l'Eau et de l'Assainissement. Seules les taxes de l'Agence de l'Eau, collectées par la Commune, voient leur taux évoluer comme prévu.

# 5/ Adhésion de la Commune de Vinay comme « Ville Porte » au PNRV

Le Conseil Municipal délibère favorablement à la modification des statuts du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors, relative à l'adhésion et au retrait de nouvelles collectivités, suite à l'adhésion de la commune de Vinay en qualité de « Ville Porte ».

# 6/ Permis poids lourd

Le Conseil Municipal prend note de la réussite au permis poids lourd de l'employé communal Grégory Reynaud-Dulaurier.

# COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 07/12/2009

# 1/ Eclairage Public

Michel de Gaudenzi présente au Conseil Municipal les 2 dossiers du bureau d'études ECE :

- l'un concernant l'éclairage de sécurité du pont du Nan pour un montant de 11 271 € HT,
- l'autre pour le parking des Sorbiers pour 6 900 € HT. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de contacter le SE 38 et toutes les parties concernées pour obtenir les meilleurs financements en vue de leurs réalisations.

# 2/ Station d'Epuration (STEP)

Suite à la réunion en Préfecture, les autorités présentes ont demandé de respecter un retrait de 10 mètres par rapport aux berges du Nan pour implanter la station d'épuration. Par ce fait, la Commune a été obligée de commander au Bureau d'Etudes Sinbio, concepteur du projet, une nouvelle étude de faisabilité, pour un coût de 3 930 € HT.

- ⇒ la 1ère solution, où le 1er étage reste alimenté gravitairement et le 2ème par un poste de relevage, impose des terrassements à de grandes profondeurs (plus de 4 mètres) avec un fort déséquilibre entre les déblais (2 930 m³) et les remblais (660 m³), un mur d'enrochement sur près de 85 mètres linéaires. Le surcoût estimé pour les remblais s'élève à 35 000 € HT, celui pour la réalisation de l'enrochement à 18 000 € HT et l'obligation d'effectuer une étude de sol plus poussée.
- ⇒ la 2ème solution où les 2 étages sont alimentés par un poste de relevage, a pour avantage de positionner le 1er bassin à n'importe quelle altitude, ce qui équilibre les terrassements en remblais-déblais (1 396 et 1 345 m³) avec des profondeurs inférieures à 3 mètres sans enrochements pour stabiliser les talus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal opte pour la 2ème solution qui apparaît techniquement et financièrement la plus réaliste malgré un poste de refoulement supplémentaire. Cependant, cette solution reste clairement plus onéreuse que le projet étudié en phase avant-projet en août 2007 mais qui n'avait pas été autorisé réglementairement.

# 3/ Indemnité de Conseils aux Percepteurs

Le Conseil Municipal délibère favorablement pour attribuer aux percepteurs l'indemnité de conseil qui leur est allouée en application des dispositions de l'article 97 de la loi 82/213 du 2 mars 1982, du Décret 82/979 du 19 novembre 1982, ainsi que l'arrêté du 16 décembre 1983 qui précise les conditions d'attribution.

### 4/ Route forestière du Ruisant

Monsieur le Maire résume les enjeux du projet de la route

forestière du Ruisant :

- exploitation forestière.
- protection contre l'incendie dans une zone fortement impactée par la sécheresse de 2003,
- désenclavement de Malleval en cas d'éboulement dans les Gorges du Nan.

Dans le plan de financement d'un montant global de 442 202 € HT, il manque 50 000 € pris en charge par les collectivités.

Après concertations avec les Conseillers Généraux concernés en Mairie de Cognin-les-Gorges, la somme manquante sera financée comme suit :

- Territoire Sud-Grésivaudan : 30 000 €,
- participation des collectivités : 20 000 €

   (décomposée, après accord entre collectivités, en une participation de 6 667 € pour la Communauté de Communes de Vinay, la commune de Malleval et la commune de Cognin).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des présents, accepte de mettre en œuvre une participation à la commune de Malleval en Vercors à hauteur de 6 667 € (1/3 de la participation des collectivités).

#### 5/ Arrêtés

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la prise de 4 arrêtés :

- deux pour le recensement de la population :
  - un portant nomination en la personne de Sylviane Ageron comme coordonnatrice communale du recensement de la population,
  - un autre portant nomination en la personne de Christelle Bonavia-Forch comme agent recenseur,
- deux pour la voirie :
  - l'un limitant la vitesse dans la partie agglomérée de Nalletière sur la voie communale N° 2 à 30 km/h
  - l'autre sur la voie communale N° 6 du Rivier, limitant le tonnage à 3T500 et la vitesse, dans la partie agglomérée, à 30 km/h.

# 6/ ATESAT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer l'Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire. Cette convention, valable 3 ans, est présentée dans sa mission de base et pourra être complétée par une ou plusieurs missions. Monsieur le Maire précise que le correspondant de la commune sera, à l'avenir, Christian Bordel.

# 7/ Ordures Ménagères

Bernard Bayle fait le compte rendu de la commission communale composée de Valérie Simoens, Michel de Gaudenzi, Christophe et Grégory Reynaud-Dulaurier et de luimême sur la réflexion de l'implantation des points de regroupement sur Cognin en vue de la future redevance incitative des ordures ménagères :

- N° 1: un point classique de regroupement vers la bascule (terrain communal),
- N° 2 : un point classique dans la délaissée du Conseil Général en face de La Tour (inconvénient: espace réduit entre le mur de soutènement et la canalisation d'eau, risque de dépôt sauvage en contrebas, impact visuel sur la trouée des Gorges du Nan),
- autre solution, sur la délaissée de la vieille route en bordure de la plateforme communale,
- N° 3 : un point de regroupement semi -ou totalement enterré Rue de Malleval entre le Village et les Sorbiers (terrain communal, mais supplément financier),
- N° 4 : un point classique à l'entrée du Pont de Trellins (terrain appartenant au Conseil Général et présentant un intérêt pour les habitants de Rovon, Beaulieu et Vinay).

## 8/ Festivités de début d'année

La cérémonie des vœux à la population est fixée le 08 janvier 2010 à 20h00.



# BREVES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24/09/2009 A CHASSELAY

## Soutien aux salariés de l'entreprise TOM:

Des salariés de l'entreprise TOM de Vinay, en grève, ont présenté les motivations de leur mouvement. L'ensemble des élus soutient leur combat et mobilise d'autres élus du territoire pour accompagner les négociations avec la socié-

# <u>Présentation du plan de relance de l'Etat pour le soutien</u> à l'emploi:

La DDTE, la Mission Locale et le Pôle Emploi ont présenté le plan de relance de l'État sur les contrats aidés et plus particulièrement les CAE et CAE passerelles qui peuvent être portés et mis en œuvre dans les collectivités locales.

## Demandes de subventions:

Dans le cadre du Contrat de Développement de Pays Rhône-Alpes du Sud Grésivaudan « Promouvoir et valoriser les productions et transformations locales », une demande de subvention de 1770 euros (sur un total de 4430) est demandée pour l'opération : « Animation Goût 2009 ». (semaine du goût, mondée, ateliers, conférences; spectacles).

## **Lieu d'Accueil Enfants Parents:**

Le nouveau LAEP, Lieu d'Accueil Enfants Parents, (ouverture octobre 2009), sera ouvert aux familles, parents, grands-parents, travailleurs familiaux et ponctuellement assistantes maternelles. Des professionnels du secteur de l'enfance et du secteur social accueillent enfants et adultes pour un premier pas vers la socialisation.

La commune et l'école de NOTRE DAME DE L'OSIER mettent à disposition de la Communauté de Communes de Vinay la salle d'évolution de la nouvelle école de NOTRE DAME DE L'OSIER le lundi matin de 9h à 11h (sauf pendant les vacances scolaires) pour un montant forfaitaire de 600 € . La CAF souhaite que dans un premier temps cette expérimentation soit menée sur un seul lieu. Dans un deuxième temps, un accueil sur la rive gauche est envisagé.

# Nettoyage des bordures de rivières par PRODEPARE:

L'ONF nous propose de reconduire l'opération Prodepare sur 2010. Les élus assurent que chaque commune mettra en œuvre un entretien régulier des travaux réalisés dans le cadre des chantiers PRODEPARE, selon leurs modalités propres.

## Tarification ordures ménagères:

Les tarifs relatifs au ramassage et au traitement des ordures ménagères sont modifiés au 01 octobre 2009 ou au démarrage effectif de la modification de la collecte des ordures ménagères en apport volontaire (redevance incitative) et au 01 janvier 2010 pour les communes qui continuent à être ramassées au porte à porte. L'augmentation des coûts relatifs du ramassage porte à porte a été chiffrée par le SICTOM à +7.7% pour l'année 2010.

Lors de la transposition d'un système à l'autre le nombre de personnes repris sera celui de l'ancien contrat ; pour les résidences secondaires et les gîtes : un contrat = une personne

La tarification sur la zone test sera réajustée au regard des retours d'expérimentation et le nombre de sacs par tranche et/ou le prix unitaire pourront être modifiés si besoin. Il est précisé à nouveau que ce mode de collecte a pour première motivation de permettre une stagnation voire une diminution du coût de ce service. L'acquisition de terrains pour l'implantation des zones de collecte des ordures ménagères se situe dans une fourchette de prix de 1 à 20 € le m².

## Jardin pédagogique à Notre Dame de l'Osier:

Le projet de jardin pédagogique sur la commune de Notre Dame de l'Osier est abandonné à la majorité des suffrages.

## Pôle de service de la CCV:

L'équipe de programmation a étudié la faisabilité et chiffré la réalisation du pôle de services de la CCV Parc de la Providence .

La synthèse du dossier se présente comme suit :

⇒ un pôle « maison de l'emploi » (Pôle emploi, Mission

- Locale) avec l'atelier d'insertion couture (actuellement localisé en centre-ville),
- ⇒ un pôle « Enfance/ famille » avec le regroupement des services administratifs « Enfance-Jeunesse », « Petite Enfance » et « Habitat » de la CCV, l'hébergement des services du RAM (Relais Assistantes Maternelles) et un accueil ALSH maternelle.
- ⇒ un multi-accueil petite enfance de 30 places,
- ⇒ éventuellement, des logements d'urgence pour les jeunes en difficulté sociale.

Ce site est situé en centre bourg (Parc de la providence, jeux d'enfants) et présente de ce fait une très bonne centralité pour les usagers qui fréquenteront les différents services. L'enveloppe travaux 3 771 255.00 HT prend en compte les qualités et performances environnementales requises pour la nature des activités. (choix des matériaux adaptés dans le POS/PLU), branchement sur le réseau chaleur, branchements aux réseaux ...)

Le poste « honoraires et frais divers » inclut les frais liés à l'organisation d'un concours de maîtrise d'œuvre dans la mesure où celui-ci serait obligatoire vu l'importance de l'opération (honoraires maîtrise d'œuvre au-dessus du seuil). Ce poste pourrait toutefois être allégé avec l'organisation d'un concours pour 3 candidats au lieu de 4 et la prestation maquette en moins.

# BREVES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12/11/2009 A COGNIN LES GORGES

# <u>Présentation actions Technologie de l'Information et de la Communication du SMPSG:</u>

Bérengère COHEN, technicienne T.I.C. au SMPSG et Patrice FERROUILLAT, Vice-président du SMPSG présentent la proposition d'un extranet à l'échelle du Sud Grésivaudan ainsi que le projet d'agenda commun des réunions et des commissions organisées par des différentes collectivités.

# Desserte multifonctionnelle du RUISANT:

Monsieur PIONE, technicien du CRPF est venu présenter le projet de desserte multifonctionnelle du « RUISANT » sur les communes de COGNIN les GORGES et de MAL-LEVAL en VERCORS qui revêt des enjeux majeurs en terme d'aménagement du territoire. La commune de Malleval en Vercors est concernée pour une longueur de 6 kms et Cognin les Gorges pour 3 kms. Cet ouvrage est réservé à l'exploitation du bois. La route appartient à l'ASA qui est responsable de sa gestion.

Les travaux sont prévus sur la période 2010 à 2011. Ce projet consiste en la création d'une plate-forme empierrée de 4 ml de largeur avec une pente moyenne de 10% sur la totalité du tracé pour un budget total H.T de 442 202.00 € dont un autofinancement du territoire de 50 000 euros.

Albert BUISSON résume les interventions et les enjeux en précisant que le projet doit permettre l'exploitation forestière, la protection contre l'incendie et le désenclavement de Malleval en cas d'éboulement pour un montant de travaux de 442 000 €. Il manque 50 000 € dont 30 000 € acquis par le CGI si participation des collectivités. Le conseil communautaire entérine ce plan de financement et met en œuvre une participation à hauteur du 1/3 des 20 000 € manquants soit 6 667 €.

# Hébergement temporaire d'urgence:

Suite à l'état des lieux réalisé par l'Observatoire de l'Hébergement et du Logement (OHL) structure ancrée au sein de l'association Un Toit Pour Tous, les besoins en hébergement temporaire (urgence-relais) ont été répertoriés et quantifiés : une cinquantaine de cas qui revêtent des problématiques sociales très différentes et qui concernent les 3 Communautés de communes du Sud-Grésivaudan. La commission logement de la CCV devra se positionner sur ce travail et le conseil communautaire devra délibérer pour décider ou non de la mise en œuvre de ces hébergements temporaires lors d'un prochain conseil.

# **Lieu d'Accueil Enfants Parents:**

Le LAEP est en fonctionnement depuis le 12 octobre 2009. Il accueille entre 12 et 15 adultes à chaque séance. Le Conseil communautaire entérine l'ouverture de ce lieu et sollicite les aides relatives à cette ouverture auprès de la CAF.

# Subvention du livre « FABRIQUES »:

Le conseil met en œuvre une subvention de 2 000 € à l'association des Industriels du Sud Grésivaudan pour la réalisation du livre «FABRIOUES »

# Adhésion de la ville de Vinay au Parc Naturel Régional du Vercors:

Le Président informe le conseil de la délibération du comité Syndical du PNRV relative à l'adhésion de la commune de Vinay et par voie de conséquence à la modification des statuts qui porte essentiellement sur la représentation au sein du Comité Syndical. Madame le Maire de Vinay précise que cette adhésion permettra de développer des liens avec les écoles.

## Des nouvelles des ZA de la CCV:

Sur le projet de la Société SGREG COLAS, Albert BUIS-SON explique que cette entreprise a une activité qui se décompose en 3 parties :

- La gestion des produits de curage des bacs à graisses; pour cela l'installation prévoit une cuve enterrée double peaux de 20 m³
- 2) La gestion des produits de vidange des fosses septiques ; pour cela l'installation prévoit une cuve enterrée double peaux de 20 m³ (pour info. La société SCREG assure

- une astreinte 24H/24 et 365 jours par an pour l'OPAC)
- 3) La gestion des produits de curage des réseaux d'eaux pluviales.

L'enquête publique a soulevé une opposition au projet de la part des voisins immédiats du site. (habitants de l'Albenc situées le long de la RD 1092 et artisans en cours d'installation sur la Z.A.)

Une réunion d'information a été organisée le 20 octobre 2009 en mairie de l'Albenc avec les maires de Chantesse et de l'Albenc, les responsables de l'entreprise SCREG, les habitants du quartier et les artisans de la zone. MM Peillex et Mersch de la société SCREG ont expliqué le projet et ont répondu aux questions, mais devant une opposition très importante, Albert BUISSON rappelle qu'il a proposé en tant que maire de l'Albenc, de demander au Conseil Municipal d'émettre un avis défavorable au projet et en tant que Président de Communauté de Communes de ne pas signer la vente du terrain à la société SCREG.

## Demandes de subventions pour l'action culturelle:

Dans le cadre de la convention culturelle le conseil sollicite le conseil général de l'Isère pour des subventions au titre de la programmation 2010 du Grand Séchoir à hauteur de 18000 euros sur 45000 pour le poste de direction et de 30000 euros sur 70000 pour le fonctionnement.

# Subventions à l'association « Textes en l'air »:

Le conseil communautaire entérine la Subvention de 3000€ correspondant à la participation du Grand Séchoir au festival de Textes en l'Air pour la résidence sur 2 mois de Carole Thibaut (avec lectures publiques, ateliers d'écriture, dîner de filles avec les assistantes maternelles, le collège et le stage découverte théâtre avec les jeunes du Sud Grésivaudan).

### **Informations SICTOM:**

Les tarifs relatifs au ramassage et au traitement des ordures ménagères sont modifiés au 01 octobre 2009 ou au démarrage effectif de la modification de la collecte des ordures ménagères en apport volontaire et au 01 janvier 2010 pour les communes qui continuent à être ramassées au porte à porte. L'augmentation des coûts relatifs pour le ramassage au porte à porte a été chiffré par le SICTOM à +7.7% pour l'année 2010. La tarification sur la zone test sera réajustée au regard des retours d'expérimentation et les nombres de sacs par tranche ou le prix unitaire pourront être modifiés si besoin. Ce mode de collecte a pour première motivation de permettre une stagnation voire une diminution du coût de ce service.

Monsieur le Président rappelle le projet du SICTOM Sud Grésivaudan de construire une plate-forme à Saint Sauveur regroupant une déchèterie (destinée à remplacer celle de St-Marcellin), une recyclerie, une plate-forme de broyage des déchets verts, un garage de véhicules de collecte et des locaux administratifs.

# Dossier : Bilan des travaux école / mairie ...

Printemps 2006, la municipalité s'engageait dans la 2<sup>ème</sup> tranche des travaux, la rénovation et la mise aux normes des bâtiments communaux.

Cette 2<sup>ème</sup> tranche concernait l'agrandissement et la restructuration de l'école et la rénovation de la mairie. Après de nombreuses réunions de simulation et de concertation sous la houlette de Claude BERNARD, architecte, on déboucha en 2007 sur la phase active avec, en juillet le diagnostic et l'esquisse, en septembre l'APS (avant projet simplifié) et en novembre l'APD (avant projet définitif), où sont fixé les honoraires de la maîtrise d'œuvre. Le projet total (maîtrise d'œuvre, différents bureaux de contrôle, marchés et préparation du chantier) est estimé à 629 792,65€ HT.

En avant première des élections municipales de Mars 2008, le permis de construire est accordé pour :

- Un bâtiment de 915 m<sup>2</sup> se décomposant en 769 m<sup>2</sup> de surface rénovée et 146 m<sup>2</sup> de nouvelle construction.
- 385 m2 de cour de recréation.
- 121 m<sup>2</sup> d'aires de stationnement.

Le tout aux normes des ERP (Etablissement Recevant du Public) ainsi qu'à celles de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

Dans la foulée, l'appel d'offre donne un résultat de 540 057,32 € HT avec les options retenues contre 557 669,25 € HT prévu. Le départ du chantier est donné le 21 avril 2008 et s'est déroulé normalement, les enfants réintégrant les salles de classe le 11



novembre 2008, pour laisser la place dans le bungalow à la mairie où elle passe l'hiver. Le 22 avril 2009, le secrétariat emménage dans les bâtiments rénovés pour laisser le préfabriqué à la disposition du Conseil Général. C'est là que les affaires se compliquent. Celui-ci par manque de moyens, soit disant, le laisse sur place bloquant le chantier depuis juin. Il faut deux interventions d'André Vallini, pour que l'on planifie son enlèvement début janvier 2010.

Prestations	Détail par entreprise	Prix détail HT	Prix HT par prestation
Préparation chantier			13 040,00
Maîtrise d'œuvre			74 340,00
	Architecte : Claude Bernard	42 708,33	
	Economiste: Basso Benedicte	10 013,60	
	Structure: Alpes Structures	11 091,53	
	Fluides: Cotib	10 526,54	
Contrôle technique: Apave			4 125,00
Diagnostic amiante: Veritas			1 030,00
Coordinateur SPS: Yannick Charrier			2 934,00
Marchés			523 281,12
	VRD: Toutenvert	45 639,40	
	Gros œuvre: Arrigoni	128 003,10	
	Charpente: Royans Charpente	38 632,30	
	Etanchéité: Acem	22 576,90	
	Menuiserie bois: Rousset	65 655,74	
	Serrurerie: Vermétal	28 205,00	
	Cloisons- Plafonds: Cogne-Marion	32 135,55	
	Sols souple: Monge	14 868,48	
	Carrelages: Ravier	13 668,50	
	Peintures:Gay-Mery	38 296,92	
	Plomberie: Sasso	30 614,20	
	Electricité: David industrie (SNEF)	64 985,03	
Branchement ERDF	•		3 279,00
Branchement France Télécom			506,15
Signalétique intérieure: Dauphine signalisation			608,50
Cylindres Serrures normalises: Boissieux			763,49
Mobiliers Mairie (tables, bureaux, etc) : Le Truc			6 182,50
Décoration: Christophe Huret			1 100,00
	TOTAL HT DES TRAVAUX		631 189,76 €

Les travaux vont pouvoir se terminer, si le temps le permet car ils concernent, les enrobés et les bétons lavés des extérieurs, ainsi que la rampe d'accès à la cantine.

Malgré toutes ces péripéties, nous pouvons faire un bilan précis de l'opération, car toutes les sommes sont arrêtées définitivement.

Pour optimiser les subventions, la commune a commandé des travaux supplémentaires pour atteindre ou approcher les montants subventionnés (600 000 €) par le Conseil Général et 629792.63€ pour l'Etat, vu l'économie faite sur les travaux prévus.

En conclusion, on dépasse l'enveloppe prévue de 1397€ soit 0.022% (631189.76€ au lieu de 629792.65€).

#### Bilan final

Subventions totales de 381 721,70 € soit un ratio de 60,48%

•	Etat	123 750.00 €
•	Conseil General	210 000.00 €
•	CCV	47 971.70 €

Prêt 200 000,00 € HT (200 000€ en 15 ans à 4.75%)
Autofinancement 49 468,06 € HT

# En parcourant les rues...

# Aménagement du rez-de-chaussée de la Maison Carral

Monsieur Plesse, du fait de la cessation de son activité professionnelle, avait informé la Mairie qu'il ne souhaitait plus louer la totalité du rez-de-chaussée de la maison Carral. Depuis une dizaine d'année, la commune a souvent éprouvé des difficultés à louer ce local.

Après discussion avec les locataires actuels des logements de la maison Carral, le Conseil Municipal a pris la décision d'aménager ce rez-de-chaussée:

- en deux garages avec une entrée sur la place qui pourront être loués avec les appartements du haut,
- et de garder à sa disposition le reste du local, pour stocker du matériel et archives de la Mairie et des associations, et éventuellement, devenir un nouvel espace consacré à la vie associative de la commune.



Avant travaux



Après travaux

Pour réaliser ces aménagements, l'entreprise de maçonnerie Moulin de Cognin les Gorges a réalisé deux ouvertures en sous œuvre: une sur la face côté place afin de créer l'entrée d'un second garage, et une sur la face côté terrain de foot pour avoir un accès indépendant au reste du rez de chaussée. L'ensemble de ces travaux de maçonnerie a représenté une dépense de 3213.00€ TTC.

L'entreprise Vermetal de Vinay a fabriqué la porte métallique pour un montant de 1679.00€ TTC. Les employés communaux ont posé cette porte. Ils ont également fabriqué et posé les deux portes bois, afin que celles-ci soient alignées en façade.

Il ne leur restera plus qu'à effectuer les aménagements intérieurs pendant l'hiver pour que ce rez-de-chaussée soit totalement fonctionnel.

#### Elagage des voies communales

La végétation sommeille, c'est la période des tailles et élagages des haies et noyers. Taillez bien à l'aplomb de la limite de la voirie communale en anticipant bien qu'une fois les arbres chargés de fruits, les branches retombent.

Des voies communales bien dégagées permettent le passage aisé de tous les véhicules de fort volume dont nous avons tous besoin, régulièrement ou ponctuellement: le camion de ramassage des ordures, les véhicules de sécurité, les camions de livraisons.... Un petit effort de chacun permettra un bon usage des voies communales par tous.

Un rappel de la loi:

Les dispositions afférentes relèvent principalement du code de la voirie routière et du code civil.

# Arbres et haies : élagage et abattage

Les arbres, les branches et les racines qui avancent sur le sol des voies communales doivent être coupés à l'aplomb des limites de

ces voies, à la diligence des propriétaires ou fermiers. Les haies doivent être conduites de manière que leur développement du côté de la voie communale ne fasse aucune saillie sur celle-ci.

Afin de conserver nos chaussées en bon état, nous vous rappelons que le désherbage des accotements est formellement interdit.

## Incivilité ordures ménagères

En se promenant dans notre beau village, nous pouvons apercevoir quelques incivilités autour des poubelles !!

Eh oui, à l'heure où les grands de ce monde se réunissent à Copenhague, certains citoyens ne se sentent pas encore concernés par le respect de l'environnement!!

Et pour cause, les poubelles ne sont plus devant les habitations mais regroupées dans des endroits moins « personnels » alors, on dépose ses encombrants là où on dépose ses poubelles...cela évite bien de se déplacer jusqu'à la déchetterie de Vinay ou celle de St Marcellin.



On vous rappelle tout de même que les éboueurs ne ramassent pas tout !!

Faudrait-il que la commune fournisse l'itinéraire jusqu'aux déchetteries (en plus des horaires d'ouverture)? ou allons nous tous ensemble prendre de bonnes résolutions, avec l'arrivée de la redevance incitative et la mise en place de la nouvelle version du tri sélectif?

Nous comptons sur vous et espérons un changement pour cette nouvelle année 2010.

# En regardant voler les oiseaux

Quoi de plus désagréable, lorsque l'on marche en ville d'avoir un œil rivé sur le bout de ses chaussures, pour éviter de mettre les pieds sur un petit tas glissant et odorant.

J'avais la naïveté de croire qu'à la campagne, nous étions à l'abri de ces désagréments. Mais non, depuis quelques temps fleurissent, des mises en garde adressées aux propriétaires de nos amis les bêtes et des plaintes en mairie.

J'ai encore le sentiment de croire que ce petit mot humoristique suffira à remettre les choses en ordre et que l'on continuera à pouvoir marcher dans les rues en sifflotant tout en regardant voler les oiseaux.

Merci d'avance.

# RECENSEMENT DE LA POPULATION

Madame, Mademoiselle, Monsieur, Cette année, vous allez être recensé(e).

Le recensement se déroulera du 21 janvier au 20 février 2010. Vous allez recevoir la visite d'un agent recenseur. Il sera muni d'une carte officielle et il est tenu au secret professionnel. Il vous remettra les questionnaires à remplir concernant votre logement et les personnes qui y habitent. Je vous remercie de lui réserver le meilleur accueil.

# Votre participation est essentielle et obligatoire.

Le recensement de la population permet de connaître la population résidant en France. Il fournit des statistiques sur le nombre d'habitants et sur leurs caractéristiques: âge, profession exercée, transports utilisés, déplacements quotidiens, conditions de logement, etc. Il apporte aussi des informations sur les logements.

Ces chiffres aident également les professionnels à mieux évaluer le parc de logements, les entreprises à mieux connaître les disponibilités de main-d'œuvre, les associations à mieux répondre aux besoins de la population.

Enfin, les résultats du recensement éclairent les décisions publiques en matière d'équipements collectifs (écoles, hôpitaux, etc.).

C'est pourquoi la loi rend obligatoire la réponse à cette enquête.

Vos réponses resteront **confidentielles.** Elles sont **protégées par la loi**. Elles seront remises à l'Insee pour établir des statistiques rigoureusement anonymes.

Je vous remercie par avance de votre participation et vous prie d'agréer, Madame, Mademoiselle, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Votre Maire

# **INFOS UTILES**

# <u>UN SERVICE DE PROXIMITE POUR LES</u> JEUNES 16-25 ANS



La Mission Locale Pays du Sud-Grésivaudan remplit une mission de service public.

Elle a pour but d'aider à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16

à 25 ans sortis du système scolaire.

Chaque jeune est accueilli, écouté, quel que soit son niveau scolaire, sa situation, ses souhaits.

La Mission Locale apporte à chacun un appui dans :

- sa recherche d'information...
- sa recherche d'emploi (contact direct avec les entreprises, consultation des offres d'emploi, aide au CV et à la lettre de

- motivation, simulation d'entretien d'embauche,...)
- ses démarches d'accès à la formation (recherche d'une école, d'un organisme de formation, montage du dossier de demande de prise en charge financière,...)
- sa recherche d'orientation professionnelle (information sur les métiers, échanges avec des employeurs, bilan de compétences, stage découverte en entreprise,...)
- la prise en charge de sa santé (prévention, écoute psychologique, bilan de santé gratuit, animations régulières,...)
- sa capacité à se loger (informations et conseils sur l'accès et le maintien au logement)
- l'accès aux droits (droits des étrangers, droits Assedic, droits du travail,...)
- sa mobilité (carte SNCF Coup de Pouce donnant droit à 75% de réduction, location de voiture ou de scooter pour se rendre en formation ou à son lieu de travail)
- l'accès aux loisirs, sports et culture (carte M'ra donnant droit à des réductions sur le cinéma, sur l'achat de livres, sur la prise d'une licence sportive, sur l'achat de places de spectacles, concerts,...)
- l'obtention d'aides financières attribuées sous conditions. Ensemble, le jeune et son conseiller vont travailler jusqu'à l'objectif souhaité.

L'aide apportée peut aller de la simple information jusqu'à l'accompagnement pas à pas en fonction des besoins de chacun.

Pour connaître les jours et heures de permanences sur Saint Marcellin, Vinay, Saint Romans et Pont en Royans, n'hésitez pas à composer le **04 76 38 83 42**.

# S'INFORMER SUR LES ECONOMIES D'ENER-GIE ET LES ENERGIES RENOUVELABLES



L'AGEDEN, Maîtrise de l'énergie et Énergies Renouvelables en Isère fait partie du réseau des Espaces Information Énergie mis en place par l'Agence de d'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) et de la Région Rhône-Alpes et soutenue par le Conseil Général de l'Isère, pour fournir au grand public une information de proximité sur la maîtrise des consom-

mations d'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables. L'enjeu est de taille puisque 50% des consommations d'énergie ( et donc des émissions des gaz à effet de serre) dépendent des actes quotidiens des particuliers.

L'AGEDEN est à la disposition de tous les habitants du département de l'Isère pour leur apporter gratuitement des conseils pratiques sur les moyens de réduire leur facture énergétique tout en préservant l'environnement en mettant à leur disposition des spécialistes de la maîtrise de l'énergie et des énergies renouvelables.

Quel type de chauffage utiliser? Comment choisir ses appareils électroménagers?

La mission des Espaces Information Énergie est d'assurer un service gratuit, neutre et indépendant, en donnant priorité à la maîtrise des consommations d'énergie et au développement des énergies renouvelables.

Les conseillers de l'AGEDEN vous reçoivent, sur rendezvous, à leur permanence sur Grenoble , ou près de chez nous à des permanences décentralisées à Saint Marcellin, Pont en

Royans ou La Rivière., et répondent à vos questions sur:

- les équipements de l'habitation
- l'isolation thermique
- les systèmes de chauffage
- les énergies renouvelables
- les aides de l'Etat et des collectivités (subventions et déductions fiscales)
- les transports
- l'éco-consommation.

Pour des études approfondies, vous serez orientés vers les organismes, bureaux d'études ou entreprises compétentes.

Alors maintenant, n'hésitez plus, avant tout projet,

contactez l'AGEDEN Le Trident Bâtiment A 34 avenue de l'Europe 38 000 GRENOBLE

Tel 04 76 23 53 50 Fax 04 76 23 53 51 Email: <u>infoener-gie@ageden.org</u> Site internet: <u>http://www.ageden.org</u>

# <u>COLLECTE DES ORDURES MENAGERES : CE</u> <u>QUI VA CHANGER EN 2010</u>



Après essai sur une zone test depuis octobre 2009 la collecte des ordures ménagères en points de regroupements va se généraliser dès le 1<sup>er</sup> juillet 2010 sur l'ensemble du terri-

toire de la communauté de communes de VINAY : chaque commune doit donc rapidement se prononcer sur l'implantation de ses points de regroupement qui seront installés par le SICTOM au cours du premier semestre. Pour notre commune une commission s'est réunie pour étudier les possibilités et les soumettre au conseil municipal. Lors de sa séance du 7/12/2009 et après discussion, ce dernier opte pour les implantations suivantes:

- 1: sur le site du point propre actuel près de la bascule publique. Installation d'un container semi-enterré pour les ordures ménagères à proximité des 3 containers aériens du tri sélectif. Les frais d'installation sont à charge du SICTOM.
- 2: à proximité du vieux pont sur le Nan de l'ancienne route nationale. Installation d'un container semi-enterré pour les 0M et pose de trois containers aériens pour le tri sélectif. S'agissant d'un point de regroupement «classique», les frais sont à charge du SICTOM.
- 3: en bordure de la route de Malleval avant l'ensemble immobilier «Les Sorbiers» coté village. Compte tenu du caractère patrimonial du lieu, le conseil municipal se prononce pour la pose de quatre containers semi-enterrés. La commune prendra à sa charge le surcoût par rapport à un point classique.
- 4: si la demande faite auprès du Conseil Général (propriétaire du terrain) reçoit un avis favorable, il est envisagé d'implanter un point de regroupement à l'entrée de l'ancien pont de Trellins; là aussi compte tenu de la réhabilitation du site, un point avec quatre containers semi-enterrés serait installé. Etant situé sur un lieu de passage important (habitants de COGNIN, MALLEVAL, ROVON, ST-GERVAIS, BEAULIEU,VINAY...), le surcoût sera soit partagé, soit pris en charge directement par le SICTOM.

Ce qu'il faut savoir : les badges qui seront distribués à chaque foyer avant le démarrage de la nouvelle collecte donneront accès à l'ensemble des containers du Sud Grésivaudan ; ainsi chacun pourra choisir judicieusement le lieu de dépose que lui convient le mieux : sur son trajet, près de son lieu de travail, près des lieux publics, sur les parkings de supermarchés, aux déchèteries...

Des messagers du tri vous apporteront individuellement et en temps utiles tous les conseils appropriés.

Bernard BAYLE vice-président du SICTOM

#### POT DE FIN D'ANNEE

# POT DE FIN D'ANNEE AVEC LES EMPLOYES COMMUNAUX ET LES ENSEIGNANTS

Comme chaque année, le conseil municipal a tenu à marquer la fin de l'année avec les employés communaux et les enseignants de la commune. Monsieur le Maire en a profité pour remercier tous les personnels, communaux et enseignants, pour le travail effectué. Il a aussi salué la bonne ambiance, l'esprit d'entraide, la conscience professionnelle de chacun qui permettent de rendre un service de qualité à nos administrés.

Monsieur le Maire et les conseillers communaux ont souhaité marquer cette fin d'année en offrant aux employés communaux et enseignants un coffret gourmand confectionné par les Points fermiers du Sud Grésivaudan.

Le verre de l'amitié, les pizzas de Rémi et Géraldine, les papillotes ont clôturé cette sympathique réunion.

## **CCAS**

# COLIS DE NOËL

Comme chaque année, le CCAS, (Centre Communal d'Action Social) a joué le rôle du Père Noël : un colis a été remis aux personnes âgées de 75 ans et plus, inscrites sur les listes électorales. Cette action concerne 44 habitants.

Les élus, ainsi que les membres du CCAS ont préparé des paquets garnis de friandises, vins, produits régionaux et leur les ont apportés dans le but de bien terminer l'année!

#### AIDE A LA CANTINE

Les familles de Cognin-les Gorges

- dont les enfants mangent à la cantine de Cognin, de Rovon, de St-Gervais,
- et qui ont un quotient familial inférieur à 620 €

peuvent obtenir une aide de  $1.50\,\mathrm{C}$  par repas du CCAS de la commune

Il suffit d'adresser au secrétariat de mairie:

- le document de la CAF qui indique le montant de votre quotient familial de l'année en cours.
- Les quittances de la régie de recette de la cantine qui attestent le nombre de repas payés pour l'année en cours ou les factures du Sou des Ecoles de Rovon.
- Plusieurs paiements pourront être effectués au cours d'une même année scolaire

Pour toute situation d'urgence (impossibilité de payer une carte de cantine ou autre), adressez-vous rapidement au secrétariat de Mairie de Cognin les Gorges. La secrétaire de Mairie et les élus du CCAS chercheront avec vous les solutions les plus adéquates pour répondre à vos difficultés.

# **BIBLIOTHEQUE**

Résidence des Gorges, Rue St Joseph.

Mardi de 15h30 à 18h et Permanences:

Vendredi de 17h à 19h.



Votre bibliothèque se met en ligne. Bibliothèques Après la possibilité de réserver vos ouvrages par le biais d'Internet, sur le site du Sud Grésivaudan, Catalogue collectif. Vous y trouverez maintenant la présentation des livres achetés récemment. Comment faire?

Aller sur : http://

# bibliotheques.sud-gresivaudan.org/

Puis cliquer sur Cognin les gorges Les rubriques qui présentent les nouvelles acquisitions apparaissent en des-

En cliquant sur l'intitulé, la page s'ou-

Venez-vous informer sur les derniers achats

Les bénévoles de la bibliothèque vous présentent tous leurs vœux pour cette nouvelle année et espèrent vous voir nombreux.

#### **FOYER RURAL**

## L'ASSEMBLEE GENERALE

# Bilan moral:

Une année riche en manifestations, en émotions, clôturée par la vogue et l'anniversaire des 20 ans de l'association.

Le président remercie tous les membres du Foyer ainsi que tous les villageois qui se sont investis à travers les différentes animations : la matinée boudin, le repas dansant, la randonnée, les chars pour la vogue.

## Bilan financier:

BILAN FINANCIER MANIFESTATIONS 2009						
MANIFESTATIONS	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT			
Concours de belote / tarot	1 575,29	1 421,80	-153,49			
Matinée boudin	1 821,22	2 178,72	357,50			
Tartiflette	1 877,53	2 052,42	174,89			
Rando / VTT	1 018,50	1 132,42	113,92			
Barbecue du 13 juillet	2 479,20	2 989,25	510,05			
Vogue annuelle	23 329,01	26 003,54	2 674,53			
Frais de fonctionnement	1 813,90	480,00	-1 333,90			
Chapiteaux	3 236,64	2 300,00	-936,64			
Intérêts sur livret			124,27			
TOTAL	37 151,29	38 558,15	1 531,13			

#### Le nouveau bureau:

Président: Grégory REYNAUD 06.88.26.70.23

Vice Présidents: Pierre CHAVANCE Xavier RUELLE Trésorière: Isabelle RUDLOFF Vice Trésorier: Christophe REYNAUD Marie-Laure BAYLE Secrétaire:

Vice Secrétaire: Sophie BOREL Valérie SIMOENS Communication:

Vanessa REBBOAH



#### Le programme de l'année 2010 :

Dimanche 24 ou 07 février : Sortie de ski (inscriptions au

Café des Gorges)

Samedi 30 janvier: Bal des jeunes Dimanche 21 février : Matinée Boudins Dimanche 9 mai: Vide Grenier

Dimanche 13 juin: Rando VTT/Pédestre

Mardi 13 juillet: Barbecue

30/31 juillet /1er août: VOGUE ANNUELLE Samedi 20 novembre: Concours de Belote / Tarot

## **CLUB DES GORGES DU NAN**

# UNE MEDAILLE POUR LA PRESIDENTE DU CLUB

Lors de l'assemblée générale des aînés ruraux de l'Isère, Jean Cailly, président de la fédération départementale, a remis la médaille du mérite à Lucette Lemonsu.

Lucette oeuvre dans la mouvance de l'association des aînés ruraux, dont la vocation est de rompre l'isolement par des ac-

tions de rencontre, d'échange, de partage et de solidarité.

Lucette est aussi à l'origine de la création du club du Nan, il y a 30

L'idée de créer ce club pour les aînés a pris naissance pendant un repas organisé pour tous les anciens, par le comité des fêtes de l'époque. Lucette est présidente du club des aînés depuis maintenant 15 ans et a succédé à Félix Revol et à Roger Replat. Son dynamisme pour orga-

niser et animer le club est reconnu de tous. Lucette Lemonsu a fêté cette médaille avec les membres du club et envisage maintenant de célébrer les 30 ans du club.



# SOCIETE DE PECHE

#### ASSEMBLEE GENERALE

L'assemblée générale de l'Association Agréé de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) aura lieu le **dimanche 7 février 2010 à 10h à la salle de la cantine**.

Tous les amoureux de la nature et du monde de la pêche sont cordialement invités.

# ATELIER PECHE ET NATURE DU SUD-GRESIVAUDAN

Cette structure composée des associations de pêche de Cognin les Gorges, Izeron, Pont en Royans, St. Antoine l'Abbaye et St. Marcellin permet aux jeunes de 8 à 16 ans de s'initier à la pratique des différentes techniques de pêche et de découvrir l'environnement dans le but de devenir autonome.

Activité hebdomadaire le samedi après-midi (intervention de professionnels et de bénévoles)

Contacter Stéphanie Pellerin au 06 26 14 52 41

#### PERMANENCE POUR LES PERMIS DE PECHE

La permanence pour la vente des permis de pêche aura lieu le dimanche 6 mars 2010 à partir de 10h à la salle de la cantine. Les cartes et brochures sont également disponibles au Bar Tabac Pavier et chez Christian Lemonsu tél. : 04 76 38 58 89.

Infos sur le site http://www.peche-isere.com.

#### **PROJET EXPO**

# PROJET D'EXPOSITION DES ARTISTES DE NOTRE VILLAGE

Suite à l'article paru dans le dernier Echo des Gorges, près d'une quinzaine de personnes se sont retrouvés le vendredi 27 Novembre pour concrétiser le projet d'une exposition des artistes de notre commune...

Un lieu s'est imposé: la vieille église proposée gracieusement par Jeanine et Alain Michallet. Une date a été fixée: le samedi 24 et dimanche 25 avril 2010 de 10h à 19h avec un vernissage le samedi à 11h

Les artistes présents ont exprimé le souhait de présenter leur travail: Michel Giuliani (huiles et pyrogravure), Nicole De Gaudenzi (mosaïques, huiles), Glawdys Kalfon (masques), Michel De Gaudenzi (aquarelles, portrait), Geoffrey Girard (dessin, peinture), Laurence Riffard (peintures), Nadine Noyelle (peinture à la cire, petits objets), Viviane Ambre (sculpture, modelage sur argile), Karine Chassard (peintures), Georges Ferrand (peintures), Jacqueline Tabbone (encres), Alain Michallet (sculpture sur Siporex)

L'assemblée présente a confirmé que ce serait avec plaisir qu'elle accueillerait d'autres artistes afin d'enrichir cette première exposition.

Elle a ensuite fixé la date de la prochaine réunion pour finaliser cette première: vendredi 9 avril 2010 à 20h30 salle du Conseil. Au cours de cette réunion, chaque artiste devra annoncer les nombres et volumes des pièces exposées. La commune se charge de réserver tout le matériel nécessaire à la logistique.

La balle est lancée.. Tous ceux qui veulent se joindre à ce projet peuvent prendre le train en marche...

N'hésitez pas à contacter la mairie ou les artistes cités...

## **COURS DE DJEMBE**

L'association AFO SEWA vous propose des cours de djembe, tambour et balafon afin de découvrir la percussion africaine ainsi que quelques rythmes traditionnels. Nous sommes en mesure de vous apprendre à entretenir, réparer ou accorder vos instruments.

Pendant les cours nous pourrons vous prêter un djembe. Pour plus de renseignements contacter MICOUD Eddy au 06 08 15 23 34 email : afosewa@hotmail.fr

# **ENFANCE JEUNESSE**

# ETRE A L'ECOUTE DES JEUNES : « MISSION SAJ » POUR LE DEBUT 2010!

L'année scolaire a repris son cours pour les collégiens et lycéens. Dans le cadre des loisirs, ces jeunes peuvent participer aux activités offertes par Le Service Animation Jeunes (SAJ).

C'est une structure gérée par la Communauté de Communes de Vinay, qui propose aux jeunes du territoire de vivre une expérience collective. Le SAJ est un des services du pôle Enfance en charge de l'accueil des enfants et jeunes 0 à 18 ans et de leurs familles. Des structures différentes répondent à des besoins de garde, de loisirs ou de rencontres. Des professionnels, à l'écoute des besoins des usagers, adhérent à un projet éducatif commun : Comment favoriser l'estime de soi chez l'enfant et l'adolescent? Les activités diverses proposées par le SAJ (culturelles, sportives, sorties, ...) sont un support et permettent essentiellement aux jeunes de s'exprimer en tant que personne. La prise en compte du jeune en tant qu'individu dans son unicité est un élément essentiel. Les animateurs sont là pour que chacun trouve sa place dans le groupe L'activité sert essentiellement de support, et ce sont les échanges entre les personnes qui font le succès de ce service. Un cadre est posé en amont, fruit d'un travail de réflexions entre animateurs, en lien avec les lignes fixées dans le projet éducatif. Cependant il existe des temps « informels », espaces de liberté. Ils sont vivement appréciés par les jeunes. Ils s'v expriment vraiment et peuvent faire preuve d'autonomie! On peut citer pour exemple des soirées au local ou des quartiers libres.

Une des missions des animateurs est de faire découvrir aux jeunes leur environnement sous une forme différente. Ils peuvent ainsi exploiter des domaines nouveaux, auxquels ils n'avaient pas toujours accès :

Lors de ces derniers mois, ils ont participé à une activité bricolage en bois au jardin de Notre Dame de l'Osier, à des activités de pleine nature. Ils se sont rendus à des expositions diverses et riches: le CCSTI et la Halle de Pont en Royans. Il s'agit d'initiations qui peuvent déboucher sur une approche plus pédagogique. Certaines activités peu ordinaires favorisent la richesse des échanges!

Le travail au sein d'une intercommunalité permet d'avoir accès à un éventail plus large grâce aux spécificités territoriales variées. Chaque commune offre un champ d'explorations et participe à la diffusion d'informations auprès des jeunes et des familles. Pour en savoir plus : contactez Marc au 09 61 21 67 59 ou bien découvrez le SAJ vu par les jeunes sur le blog : saj38.overblog.com, vous pouvez réagir en laissant vos commentaires !

#### **RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES**

Edwige ROBIN, responsable du relais assistantes maternelles de la Communauté de communes de Vinay organise des moments de rencontre à Cognin les gorges.

Ces temps sont proposés aux enfants accompagnés de leurs assistantes maternelles ou de leurs parents. Pendant 1 heure 30, on chante, on lit des histoires, on joue.

Les prochaines dates sont les 01 février et 01 mars à la salle des fêtes de 9h30 à 11h.

#### **VACANCES FEVRIER 2010**

# ATELIER DE FABRICATION ET DE JEU DE MARIONNETTES POUR ENFANTS DE 5 A 10 ANS DU LUNDI 15 AU VENDREDI 19 FEVRIER

"ENTREZ DANS LA RONDE"

Venez apprendre à fabriquer des marionnettes, inventer des histoires, jouer avec les autres, créer des spectacles, dans un climat de confiance et de gaîté.

Lieu : Salle des Fêtes de Cognin les Gorges

– Matin: de 9h30 à 11h30 : enfants de 5 à 7ans

- Après-midi de 14h30 à 16h30 : enfants de 8 à 10ans

Le vendredi après-midi se terminera festivement par les présentations des marionnettes et un goûter collectif.



■ Tarif: 45 euros par enfant pour la semaine, matériel compris.

Animatrice: Gladys Kalfon, marionnettiste professionnelle depuis plus de 20 ans.

Pour l'atelier des petits, la présence de quelques parents serait souhaitable.

#### LE CENTRE DE LOISIRS

Le centre de loisirs 3/11 ans sera ouvert à Vinay du 15 au 24 février inclus.

Au programme:

# « sur les traces de ...... »

Pendant ces vacances, les enfants pourront rentrer dans la peau d'un détective et effectuer de vraies enquêtes, partir sur les traces de chevaliers, laisser libre cours à leur créativité en relevant des empreintes, ou encore profiter de la neige en faisant une sortie raquettes et luge, sans oublier le carnaval que l'on fêtera comme il se doit!!!

Renseignements au 04 76 36 92 10 ou 06 70 41 70 35.

## AIDE AU BAFA

La Communauté de Communes de Vinay propose aux jeunes une aide financière à la formation pour le brevet d'animateur / animatrice de centres de loisirs.

Les dossiers sont à rendre pour le 30 mars 2010.

Pour tout renseignement appelez le 04 76 36 92 10

## **ELAN DE SOLIDARITE**

Spontanément, les adolescents de Cognin et des environs se sont proposés pour terminer la récolte des noix aux côtés de Bastien, Vincent et Etienne : Un grand merci de la part de la famille Michallet.

# **ETAT CIVIL**

#### Ils se sont unis:



Josette CARPE et Henri MATRAIRE, le 07 décembre 2009, 432 Chemin du Puiseau

#### Ils ont vu le jour :



Tyssia HINGAN, le 09 novembre 2009, fille de Franck HINGAN et Tassaditte HOU-CHAT, 2 Rue de la Vieille Eglise

Esteban LUYA, le 11 novembre 2009, fils de Thierry LUYA et Cécile CESARINI, 76 Impasse des Bâties

Jeanne PETEUIL, le 21 novembre 2009, fille de Christophe PETEUIL et Lucie BOULEY, 15 Rue des Sorbiers

# Ils nous ont quittés :



Christophe MICHALLET, le 12 octobre 2009, 109 Rue de Chaponnière Renée LAURENT-GONNET, épouse BOUCHER, le 03 novembre 2009, 186 Impasse du Fleuret

#### **BLOC-NOTES**

*Mairie* Mardi de 09h10 à 12h10 et de 14h à 19h

Vendredi de 09h10 à 12h10 et de 14h à 19h

**Poste** Semaine de 08h45 à 11h et de 14h à 15h30

Samedi de 09h à 11h

Fermée le mercredi après-midi

Déchetterie

Lundi au Jeudi de 14h à 18h

Vendredi et Samedi de 10h à 18h

# L'écho des Gorges

Bulletin d'informations municipales
Mairie de Cognin-les-Gorges
Tel 04.76.38.31.31 ou Fax 04.76.64.08.32
Email: mairie cognin-les-gorges@wanadoo fr

Email: <a href="mairie.cognin-les-gorges@wanadoo.fr">mairie.cognin-les-gorges@wanadoo.fr</a>
Site Internet: <a href="http://cognin-les-gorges.sud-gresivaudan.org/">http://cognin-les-gorges.sud-gresivaudan.org/</a>

**Directeur de Publication** 

Albert GLÉNAT

Rédacteur en Chef Patrice FERROUILLAT

Illustration couverture

Claire BOUTET

Service Communication Linda MUZARD

# Comité de Rédaction

Sophie Borel, Bernard Bayle, Christine Bonta, Cécile Laude, Sylviane Ageron, Philippe Melgarejo, Linda Muzard, Richard Mourre

#### Ont participé à ce numéro

Le Foyer Rural, Chantal Donneger,

Ne pas jeter sur la voie publique Tirage à 250 exemplaires.